

## Le Département construit un 5<sup>e</sup> collège à Melun pour 2027

**Face à la croissance démographique et urbaine melunaise, le Département de Seine-et-Marne a décidé de réhabiliter un bâtiment historique, l'ancienne école normale des institutrices du XIX<sup>e</sup> siècle, pour y accueillir le 5<sup>e</sup> collège de Melun. Le coût de l'opération est estimé à 42,4 millions d'euros. Le Département prévoit une ouverture de ce futur collège pour la rentrée scolaire 2027.**

Alors que la croissance démographique de la commune de Melun ne cesse de s'accroître, les quatre collèges publics existants ne permettront pas d'absorber l'afflux de collégiens supplémentaires ces prochaines années.

Le Département étant le maître d'ouvrage pour toutes les opérations de construction ou de réaménagement des collèges, il a donc été demandé à la commune de Melun d'identifier un terrain sur le secteur nord de l'agglomération.

Cependant, en l'absence de solution et au regard de l'urgence à agir pour le bien-être des jeunes melunais, le Département de Seine-et-Marne a décidé, en lien avec la Ville de Melun, de construire un cinquième collège public sur le site propriété du Conseil départemental localisé rue de Belle Ombre, en réhabilitant l'ancienne école d'institutrices devenue par la suite IUFM jusqu'à sa fermeture définitive en 2015.

D'un montant historique de 42,4 millions d'euros intégralement à la charge du Département, cette opération a été approuvée par l'assemblée départementale du 6 avril 2023.

*« Le choix d'un terrain départemental est une première dans le cadre d'une opération de construction de collège. Le terrain est traditionnellement apporté par la commune ou l'intercommunalité. En optant pour le site de l'ex-IUFM, le Département choisit de réhabiliter un bâtiment historique en friche et ne consommera donc pas de nouveaux espaces naturels. Cette décision du Département traduit une volonté de valoriser un patrimoine remarquable »,* déclare Christian Robache, Vice-président du Département en charge de la sécurité et des bâtiments départementaux.

Afin de permettre une meilleure qualité de vie pour les collégiens, le Département prévoit l'intégration de nouveaux dispositifs dans ce futur collège : salle de confiance, bureau de médiateur départemental.

*« L'éducation est une priorité pour le Département. Le bien-être de nos collégiens aussi. L'augmentation constante de la population en Seine-et-Marne crée un besoin de nouvelles places dans les établissements. Le Département crée ainsi les équipements nécessaires pour accompagner ce dynamisme démographique. Notre mission est d'accompagner et d'offrir aux collégiens des collèges où il fait bon d'étudier »,* ajoute Jean-François Parigi, Président du Département de Seine-et-Marne.

Le collège ouvrira ses portes à la rentrée 2027 avec une montée en charge progressive et une ouverture partielle des locaux, pour les classes de 6<sup>e</sup> dans un premier temps. L'implantation de ce futur collège dans le secteur sud de Melun nécessitera une refonte de la carte scolaire afin de désengorger les collèges, que le Département a d'ores et déjà commencé à travailler de concert avec la Ville de Melun.

*« Le Département hérite d'une situation complexe avec une croissance urbaine melunaise importante et des sureffectifs dans les collèges de la ville. Aucun terrain n'a pu être identifié sur le secteur Nord, d'autant plus qu'il s'est avéré que la conception de l'éco-quartier Woodi n'avait pas prévu de terrain pour l'implantation d'un collège. Le Département fait au mieux pour limiter les conséquences sur les collégiens. Une première refonte de la carte scolaire permettant d'atténuer certains sureffectifs entrera en vigueur à la rentrée 2023 et nous ferons en sorte que les quartiers concernés par cet ajustement en 2023 ne soient pas impactés par la refonte prévue pour la rentrée 2027 »,* ajoute Xavier Vanderbise, Vice-président en charge des collèges.

En complément de la refonte de la carte scolaire, le Département a mis en œuvre plusieurs aménagements matériels dans les collèges melunais afin d'adapter les établissements aux sureffectifs croissants et d'optimiser le cadre de vie des collégiens dans les structures existantes, dans l'attente du futur collège :

- Des aménagements au collège Frédéric Chopin pour augmenter de façon pérenne la capacité à 550 places à la rentrée 2022 (+250 places),
- Des aménagements au collège Les Capucins pour augmenter la capacité à 450 places à la rentrée 2022 (+50 places),
- L'installation de bâtiments démontables au collège Pierre Brossolette pour augmenter provisoirement la capacité à 850 places à la rentrée 2022 (+200 places) et la réalisation de travaux d'aménagements intérieurs (salle de science, bureau du médiateur, aménagement d'une seconde entrée PMR, extension de la cour de récréation).

Le Département proposera à la population sur son site Internet et ses réseaux sociaux une communication actualisée afin de la tenir informée de l'avancée des travaux.

**Contact presse :** Pauline Maingre 01.64.14.60.42 [pauline.maingre@departement77.fr](mailto:pauline.maingre@departement77.fr)